



ARRÊTÉ MUNICIPAL DE NUMÉROTATION N° 11/2021

Portant à la nouvelle numérotation de certaines maisons d'habitation suite aux nouvelles constructions sur la commune de LENING

Le maire de la commune de la commune de LENING,

VU les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 24/03/2021 du Conseil municipal décidant la mise à jour de la numérotation des immeubles dans les rues principale, de l'Albe, des Vergers et de la Gare ainsi que la création et la dénomination de la rue de Gréning,

CONSIDÉRANT que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

CONSIDÉRANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des habitations est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRÊTE

Article 1 - Le numérotage des maisons est assuré dans la commune conformément aux prescriptions du présent arrêté.

Article 2 - Il est prescrit la numérotation suivante :

- **Pour la rue principale (changement seulement côté impairs):**

<u>ANCIENNE NUMEROTATION</u>	<u>NOM DU PROPRIETAIRE</u>	<u>NOUVELLE NUMEROTATION</u>
1b, rue principale	POSSELT Jérôme	1, rue principale
1, rue principale	POSSELT Monique	3, rue principale
Section E parcelle 892	NICOT Joel (future construction)	5, rue principale
Section E parcelle 893	NICOT Joel (future construction)	7, rue principale
Section E parcelle 894	NICOT Joel (future construction)	9, rue principale
Section E parcelle 895	NICOT Joel (future construction)	11, rue principale
3 rue principale	<u>RESIDENCE DU SOLEIL – SCI BASTIEN (VIBERSVILLER)</u> - Logement 1 Mr et Mme GUEZET Hubert - Logement 2 Mr ORBAN GABOR - Logement 3 Mr NECK Patrick - Logement 4 Mr SCHMITT Jean Marie - Logement 5 Mme KÖGEL Christine - Logement 6 Mr DURAND Valentin et Mme RENARD Célia	13, rue principale
7, rue principale	CHÂTEAU Jean-François	17, rue principale
9, rue principale	ZEINER Henri et Denise	19, rue principale
11, rue principale	HOUPERT Roger	21, rue principale
13, rue principale	INDIVISION STEILER	23, rue principale
13, rue principale	STEILER Claude	23b, rue principale
15, rue principale	HOUPERT Fernand et Marie Louise	25, rue principale
17, rue principale	FEIERABEND Daniel et Florence	27, rue principale

21, rue principale	SCI SIBILLE Denis	37, rue principale
21bis , rue principale	SCI SIBILLE Jean-Luc	39, rue principale
23, rue principale	PERON Robert et WISSON Virginie	41, rue principale
25, rue principale	MICHEL Jean-Luc et Geneviève	47, rue principale
27, rue principale	PELIKAN Sylvain	49, rue principale
31, rue principale	KREMER Juliette (logement vacant)	55, rue principale
29, rue principale	LIEBGOTT Marcel et Christine	59, rue principale
37, rue principale	PROPRIETAIRE M. LEROY Christophe - SEVESTRE Patrick (locataire)	
41, rue principale	HOUPERT Hubert	

Envoyé en préfecture le 02/10/2021
 Reçu en préfecture le 02/10/2021
 Affiché le 02/10/2021
 ID : 057-215703943-20210928-2021ARR11_01-AR

- Pour la rue de l'Albe

<u>ANCIENNE NUMEROTATION</u>	<u>NOM DU PROPRIETAIRE</u>	<u>NOUVELLE NUMEROTATION</u>
2, rue de l'Able	HAUDRY Philippe et Camille	3, rue de l'Albe
3, rue de l'Albe	FABER Fabien et Nathalie	5, rue de l'Albe
4, rue de l'Albe	PROPRIETAIRE M. SIBILLE Jean-Luc. - MULLER Florent et KIRCH Hélène(locataire)	7, rue de l'Albe
5, rue de l'Albe	DUMONS Christophe et Claire	9, rue de l'Albe
6, rue de l'Albe	GABRIEL Julien et HOCQUEL Sophie	11, rue de l'Albe
7, rue de l'Albe	MIKSA Ivan et HERR Stéphanie	13, rue de l'Albe
8, rue de l'Albe	BRITSCHER Andy et HERBETH Amandine	15, rue de l'Albe
3, rue de la Gare	PIERRONNET Christophe et STABLO Fanny	6, rue de l'Albe
(section 04 parcelles 344-341-338-335-332-329)	Nouvelle construction en cours LUKATSCHEWISCH Jean et Marina	10, rue de l'Albe
5, rue de la Gare	KLEIN Guy et Renée	18, rue de l'Albe

- Pour la rue de la Gare

<u>ANCIENNE NUMEROTATION</u>	<u>NOM DU PROPRIETAIRE</u>	<u>NOUVELLE NUMEROTATION</u>
7, rue de la Gare	CHAINAIS Rémi	1, rue de la Gare
9, rue de la Gare	GRY Vincent	5, rue de la Gare
11, rue de la Gare	SCOVRON Jonathan et Charlene	7, rue de la Gare
6, rue de la Gare	ROCH Jean-Michel et Marie-Paule	8, rue de la Gare
8, rue de la Gare	SAULLE Rosine	10, rue de la Gare
8, rue de la Gare	PROPRIETAIRE : LIONEL Jost et Christine - Logement RDC Mr WENKER Mike et Mme BAHRT Morgane - Logement 2 Mr HIEL Christophe et CHARROY Gilbert - Logement 3 Mr MANGUIN Adrien	12, rue de la Gare
10, rue de la Gare	DI LIBERATORE Yoann et THIMMES Priscillia	14, rue de la Gare

- **Pour la rue de Vergers**

<u>ANCIENNE NUMEROTATION</u>	<u>NOM DU PROPRIETAIRE</u>	<u>NOUVELLE NUMEROTATION</u>
2, rue de la Gare	WILHELM Mickaël et SZKLARYK Sophie	1, rue des Vergers
5, rue des Vergers	FELD Pascal et HOUPERT Régine	7, rue des Vergers
7, rue des Vergers	HOUPERT Renée	9, rue des Vergers
15, rue des Vergers	DORR Régis	17, rue des Vergers
19, rue des Vergers	LIEBGOTT MULLER Sabrina	21, rue des Vergers
23, rue des Vergers	BAECHEL Roger et Valérie	25, rue des Vergers

- **Création de la rue de Gréning**

<u>ANCIENNE NUMEROTATION</u>	<u>NOM DU PROPRIETAIRE</u>	<u>NOUVELLE NUMEROTATION</u>
1, rue de la Gare	ALESSI Innocent et TRIDEMY Josiane	1, rue de Gréning
1bis, rue de la Gare	MELY Jean-Claude et Brigitte	3, rue de Gréning
1ter, rue de la Gare	BODO Marc	2, rue de Gréning
Section 04 parcelle 372	Ferme « Au prés vert » Propriétaire BODO Marc	4, rue de Gréning

Article 3 - Le numérotage comporte, pour chaque rue, une série de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par l'entrée principale.

Article 4 - La série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche de cette rue en numérotation continue, venant du village de Francaltroff.

Article 5 - Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque, portant en chiffres arabes, le numéro de l'immeuble. La plaque sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison au-dessus ou de la porte principale ou immédiatement à gauche de celle-ci, ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier.

Article 6 - Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 7 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

Article 8 - Le présent arrêté sera adressé :

- à Monsieur le Sous-préfet, au service du Cadastre, au service des impôts, au SDISS de la Moselle, à La poste, EDF et ENEDIS, à la communauté des communes du Saulnois, au Syndicat des eaux de Hellimer-Frémestroff, à Orange, à la trésorerie Sud Saulnois de Dieuze et notifié aux intéressés.

Fait à LENING, le 28/09/2021

Le Maire
Antoine ERNST

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.